

Séance du Conseil général du 25 janvier 2021

## **14. Réponse à la question écrite 2020/01 « Promouvoir la récolte de l'eau pluviale »**

### **Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal répond ainsi aux trois questions posées :

#### **1. Où en est la révision de cette tarification évoquée dans les priorités 2019-2022 ?**

La révision du système tarifaire est en cours de réflexion. Un groupe de travail réunissant les services techniques, les services financiers et le responsable du dicastère a été mis sur pied. Suite à un contrôle du chimiste cantonal, une analyse de risque doit également être entreprise.

Les conclusions du rapport établi auront certainement des incidences qui entraîneront une modification de notre règlement tarifaire et/ou des adaptations au niveau de mesures à proposer.

#### **2. Peut-on déjà connaître dans les grandes lignes ce qui est envisagé ?**

- Encouragement d'installations de récupération d'eau de pluie.

En ce qui concerne ce point, il sera impératif de se doter des moyens nécessaires pour contrôler ces installations afin d'éviter, en cas de malfaçon, que de l'eau de

pluie (donc souillée) s'introduise dans notre réseau d'eau potable et crée une pollution. Il faudra également tenir compte dans les réflexions du fait que les encouragements prévus n'entraînent pas de charges administratives supplémentaires.

- Changement de tous les anciens compteurs, pour les remplacer par des compteurs électroniques permettant un contrôle optimal de la consommation. Donc avoir une facturation au plus juste et ainsi avoir une distribution optimale de l'eau dans nos réservoirs. Pour information, le programme de comptabilisation a été optimisé et en lien direct avec le relevé des compteurs. Tous les compteurs de Pontenet ont été remplacés/modernisés. Pour Malleray et Bévillard le changement est en cours.

- Réflexion au sujet des locations de compteurs de chantiers.

- Réflexion quant à la pose de BH à préparation pour les agriculteurs qui doivent remplir leur tonnelet.

- Réflexion sur une éventuelle prime d'encouragement pour les citoyens qui passeraient à un système de récupération de l'eau de pluie (pour l'alimentation des WC et/ou des robinets de jardin) ou encore à une toiture végétalisée.

### **3. Dans le même sens écologique, envisage-t-on d'encourager le citoyen de Valbirse, d'une manière ou d'une autre, à installer des panneaux solaires sur son bâtiment ou à acquérir une voiture « propre » par exemple ?**

Oui, le Conseil communal envisage d'inciter ses citoyens à des comportements plus écologiques.

Dès 2021, Valbirse s'engagera dans l'élaboration d'un plan directeur énergie et d'une conception directrice climat, ceci en coordination avec les autres communes-centres du Jura bernois et avec le soutien de Jura bernois.Bienne.

Le plan directeur énergie permettra d'identifier et de cartographier les lieux favorables à la production d'énergies (thermique ou électrique) ainsi que les mesures à encourager pour consommer plus durablement.

La conception directrice climat se concentrera sur la mobilité durable et sur la biodiversité ; elle analysera la situation et proposera des mesures d'amélioration. Les mesures d'encouragement des citoyennes et citoyens de Valbirse ne sont pas encore connues, mais seront de plusieurs ordres :

1. Implication et sensibilisation à la problématique : Il est prévu, en amont du processus, d'organiser des « rencontres énergiques » où citoyennes et citoyens des communes-centres pourront venir faire part de toutes leurs idées et suggestions, lesquelles serviront à l'élaboration des documents. Ensuite la phase d'information et participation sur le projet permettra de compléter.

2. **Conseils et accompagnement** : Les services techniques communaux doivent, à l'avenir, jouer un rôle fondamental dans les trois problématiques que sont l'énergie, la mobilité durable et la biodiversité, notamment parce qu'ils sont les « maîtres » du cadastre souterrain. Ils seront ainsi fortement impliqués dans les travaux d'élaboration et formés pour pouvoir ensuite conseiller et accompagner les initiatives de tous genres.

3. **Conditions-cadres favorables** : Ces travaux déboucheront sur l'identification des conditions-cadres à mettre en place pour que citoyennes et citoyens soient incités à adopter des comportements durables. Cette partie sera essentielle pour le succès de cette initiative d'envergure régionale au sein de laquelle Valbirse participera activement.

## **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry